SPORT SÉCURITAIRE, SIGNALEMENT ET RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

VERSION 1.0 – 26 AOÛT 2026

GymCan s'engage à créer un environnement sportif sécuritaire, respectueux et favorable, où le bien-être des athlètes et de toutes les personnes participantes est une priorité.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de sport sécuritaire Plus sécuritaire et plus fort, GymCan s'efforce de favoriser une culture fondée sur la confiance, le respect et le bien-être, en offrant des mécanismes de signalement clairs, de la formation et des ressources accessibles, tout en maintenant un engagement envers l'apprentissage continu.

Chaque athlète de l'équipe nationale a le droit de s'entraîner et de participer à des compétitions dans un environnement où il ou elle se sent en sécurité, soutenu(e) et en mesure de s'épanouir. La performance ne doit jamais être privilégiée au détriment du bien-être, et la sécurité est une responsabilité partagée qui doit se refléter dans chaque pratique, chaque décision et chaque interaction.

1 PROGRAMME CANADIEN DE SPORT SÉCURITAIRE (PCSS)

Gymnastique Canada s'engage à offrir un environnement sécuritaire, respectueux, inclusif et favorable, où le bien-être des athlètes et de toutes les personnes participantes est une priorité.

Le Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS) est administré de façon indépendante par Sport Intégrité Canada. Le PCSS intègre et applique le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS), qui établit des normes de comportement et définit les comportements interdits dans le sport canadien.

En tant qu'athlète de l'équipe nationale, vous devez participer au PCSS et satisfaire aux exigences applicables en matière de formation sur le sport sécuritaire et de consentement.

Toutes les instructions pour satisfaire aux exigences du PCSS, y compris l'accès aux formations et les documents requis, se trouvent dans le Guide oneBADGE de l'équipe nationale. Les athlètes de l'équipe nationale sont responsables de s'assurer que les exigences oneBADGE qui s'appliquent à eux demeurent complètes et à jour.

Programme canadien de sport sécuritaire :
https://sportintegrity.ca/fr/programme-canadien-de-sport-securitaire

2 SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE

Sport Intégrité Canada reçoit et traite de façon indépendante les signalements de comportements interdits en vertu du CCUMS qui relèvent de sa compétence.

Les signalements peuvent être effectués en ligne ou par téléphone. Ils peuvent également être soumis de façon anonyme.

Signaler une préoccupation en matière de sport sécuritaire :
https://sportintegrity.ca/fr/signaler-sport-securitaire

Téléphone : 1-866-971-2777

Si vous ne savez pas à qui adresser une préoccupation, communiquez avec GymCan afin d'obtenir de l'aide pour déterminer le mécanisme de signalement approprié.

3 CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA (CRDSC)

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) offre des services indépendants de règlement des différends au sein du système sportif canadien.

Selon la nature de la situation et les politiques applicables de GymCan, certains différends ou appels de niveau national peuvent être soumis au CRDSC une fois que le processus interne applicable de GymCan a été suivi.

Pour en savoir plus :
https://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/accueil

4 ÉCHÉANCIERS DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	26 août 2026	Document initial